



## Estimation du montant de la prestation compensatoire

-----  
Par olidep

Bonjour,

Je suis séparé depuis 3 ans et je vais prochainement entamer la procédure de divorce. Je devrai verser une prestation compensatoire et je constate qu'il y a plusieurs méthodes pour la calculer et ces méthodes aboutissent à des chiffres bien différents (du simple au triple) me concernant.

Je serais intéressé par des avis sur le montant réaliste que je devrai verser sur la base des éléments suivants:

Situation Familiale :

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts. La date de notre mariage : 01/01/1995

Mes revenus:

Fixe annuel brut: 79 200 euros

Net annuel (avant impôt sur le revenu): 61 000 euros

Net annuel (après impôt sur le revenu): 52 400 euros

Je perçois en sus une part variable entre 0 et 10% attribué en fonction de l'atteinte de mes objectifs. En général proche des 10%.

Les revenus de mon épouse:

Brut annuel: 35 000 euros

Net annuel: 28 600 euros

Mes Droits à la retraite :

Je cumule 118 Trimestres pour l'instant.

Les Droits à la retraite de mon épouse:

Elle a travaillé de 1995 à 2003; Chômage de 2003 à 2005; Interruption de 2005 à 2016; Reprise d'activité depuis 2016.

Ce qui fait approximativement 15 ans soit 60 Trimestres d'activité.

Merci pour votre aide.